



# ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES TOMBEREAUX RIGIDES OU ARTICULÉS

O Durée 8 heures

Date début prochaine session sur inscription

Nb places dispo.

Langue /



IFSB ou sur le site de l'entreprise **Référence** : E3136

Formateurs: Formateur de l'IFSB Effectif max: 3 participants Quand: Suivant planning et sur

demande

**Rythme** : journée **Langue** : FR;DE

**Cible** : Salariés des entreprises conduisant un tombereau rigide ou

articulé.

**Tarif**: 700,00 € HTVA



INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

#### **PUBLIC CIBLÉ**

Salariés des entreprises conduisant un tombereau rigide ou articulé.

### **OBJECTIF**

Etre capable de conduire un tombereau en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

#### **CONTENU DE LA FORMATION**

#### Théorie:

- Réglementation
- Technologies et caractéristiques des engins
- Fonction des organes de service et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation, de conduite et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de l'engin
- Etiquetage de produits dangereux et de manutention
- Signalisation et balisage

#### Pratique:

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et manipulation
- Fin de poste

## PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.

#### **PÉDAGOGIE**

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'un tombereau.

#### **VALIDATION DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique. En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodique pour ce type d'engin est exigée tous les 10 ans.

